

**DOSSIER DE PRESSE**

**Pose de la première  
pierre du Stade  
départemental  
Yves-du-Manoir  
Futur stade olympique,  
cent ans après les jeux de 1924**

**MERCREDI 11 MAI 2022**

**CONTACT PRESSE**

Hanna Barbet-Cymbler

[hbarbet-cymbler@hauts-de-seine.fr](mailto:hbarbet-cymbler@hauts-de-seine.fr)

Tél. : 01 47 29 40 37



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)



COLLECTIVITÉ HÔTE

**TERRE  
2024  
DE JEUX**

## SOMMAIRE

Communiqué de presse.....	p.3
Un projet départemental ambitieux.....	p.5
Des bâtiments et des matériaux exemplaires au niveau environnemental.....	p.7
Le hockey sur gazon, l'ambition d'un territoire.....	p.8
Le Stade départemental Yves-du-Manoir, un lieu chargé d'Histoire.....	p.9
Le Département des Hauts-de-Seine labellisé site hôte et « Terre de Jeux 2024 ».....	p.10
Visuels.....	p.11

## POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU STADE DEPARTEMENTAL YVES-DU-MANOIR FUTUR STADE OLYMPIQUE, CENT ANS APRÈS LES JEUX DE 1924

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine et Daniel Courtès, Conseiller départemental délégué aux Sports, ont posé la première pierre du Stade départemental Yves-du-Manoir, à Colombes ce mercredi 11 mai, en présence de Tony Estanguet, Président du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Michel Cadot, Délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Laurent Hottiaux, Préfet des Hauts-de-Seine et Isabelle Jouin, Présidente de la Fédération Française de Hockey sur gazon accompagnée d'athlètes médaillés de l'équipe de France masculine U21 et de l'équipe de France féminine U19, Nicolas Ferrand, Directeur Général exécutif de la SOLIDEO, Yasmine Camara, conseillère régionale d'Île-de-France, déléguée spéciale aux Jeux olympiques et paralympiques et Lionel Christolomme, Président du directoire de Léon Grosse.

Le Département des Hauts-de-Seine accompagne la dynamique olympique, en engageant un projet de modernisation et d'aménagement du Stade départemental Yves-du-Manoir. Cent ans après les Jeux de 1924, la rénovation, initiée en 2021, comprend deux grandes phases d'aménagements.

### > La phase « Héritage », sous maîtrise d'ouvrage du Département des Hauts-de-Seine

Cette première étape désigne toutes les structures pérennes construites pour accueillir les épreuves de hockey sur gazon pendant les Jeux Olympiques et



© Paris 2024

Paralympiques de Paris 2024, et qui seront conservées à la fin de ceux-ci. Ces aménagements mettront à disposition des usagers une offre sportive complète une fois les Jeux passés pour la pratique du football et du rugby, notamment pour les associations, les scolaires et universitaires mais également pour des associations et des clubs sportifs, tels que le Racing Club de France Football 92 et le Racing Club de France Rugby.

Pour se faire, le Département des Hauts-de-Seine s'est associé à des professionnels du bâtiment :

> **La construction de nouveaux bâtiments et la rénovation de l'ensemble des terrains sportifs**, ont été attribuées au groupement lauréat mené par l'entreprise générale **Léon Grosse**, accompagnée notamment des cabinets d'architectes Celnikier & Grabli Architectes et Olgga, des bureaux d'études Verdi et Éléments et de l'entreprise de maintenance CRAM.

> **La réhabilitation et la mise aux normes de la tribune historique**, avec une équipe de maîtrise d'œuvre pilotée par l'Atelier Dutrevis, accompagné du bureau d'études OTE. L'opération vise à réhabiliter et remettre aux normes ce bâtiment tout en respectant l'esprit historique de cette tribune édifée pour les Jeux de 1924 par l'architecte Faure-Dujarric. Pour cela, l'architecte en chef du Patrimoine Pierre-Antoine Gatier a été mandaté pour effectuer une étude historique du site visant notamment à redonner les couleurs d'origine à la structure de l'avent de cette tribune.

Ainsi, le Stade départemental Yves-du-Manoir reprendra sa place d'équipement sportif de référence et profitera aux Alto-séquanais au-delà de 2024.

Le coût global du projet est estimé à 94,2 M€, dont 80 M€ financés par le Département des Hauts-de-Seine et 13,6 M€ par la **Société de Livraison des Ouvrages Olympiques – SOLIDEO** (dont plus de 5 M€ apportés par la Région Ile-de-France).

## > Les aménagements temporaires pour Paris 2024

Cette seconde étape portera quant à elle sur les aménagements temporaires liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques, sous maîtrise d'ouvrage de Paris 2024.

*« Ce nouvel équipement place le Département des Hauts-de-Seine sur l'échiquier mondial en accueillant, cent après les Jeux Olympiques de Paris 1924, l'épreuve de hockey sur gazon. Les travaux permettront d'offrir un lieu d'excellence pour la pratique sportive répondant aux nouvelles exigences environnementales. Le stade départemental Yves-du-Manoir matérialise toute l'ambition du Département pour favoriser l'accès au sport et développer la notoriété du hockey sur gazon ».*

**Georges Siffredi**, Président du Département des Hauts-de-Seine

*« Le stade départemental Yves-du-Manoir est une magnifique illustration de ce que nous voulons faire des Jeux : un projet responsable, utile aux populations et qui contribue au développement de la pratique sportive. Après avoir été le stade Olympique des Jeux de 1924, cet équipement plus que centenaire, dans lequel se sont écrites quelques-unes de plus belles pages du sport français, fait aujourd'hui peau neuve et vivra, en 2024, ses deuxièmes Jeux Olympiques en accueillant les épreuves de hockey-sur-gazon. Au-delà des Jeux, le site, rénové et modernisé, abritera la Fédération Française de Hockey et profitera également aux habitants, aux scolaires et universitaires, aux clubs et au monde associatif qui bénéficieront, grâce à ces aménagements, d'une offre sportive complète. »*

**Tony Estanguet**, Président de Paris 2024

*« Construit en 1907, site emblématique des Jeux Olympiques de 1924, le stade départemental Yves-du-Manoir a connu des heures magnifiques tout au long du siècle dernier, tant pour les spectateurs que pour les habitants de la commune de Colombes. Après avoir accueilli les épreuves de Hockey sur gazon en 2024, il deviendra le centre névralgique de ce sport en France et continuera à servir de lieu d'entraînement multisports pour les colombiens. Pour nous, le stade départemental Yves-du-Manoir est l'illustration parfaite de ce que la SOLIDEO souhaite accomplir : des ouvrages qui durent dans le temps et qui se réinventent au service des populations. »*

**Nicolas Ferrand**, Directeur général exécutif de la SOLIDEO.

### À propos de SOLIDEO :

La SOLIDEO veille à la livraison et à la réalisation de plus de 60 ouvrages et opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation des Jeux de Paris 2024, dans le respect d'un budget défini et d'un héritage ambitieux, durable et exemplaire. Ces ouvrages sont imaginés et conçus pour être reconvertis en 2025 en équipements, logements et bureaux.

<https://www.ouvrages-olympiques.fr/fr>



## Description détaillée du projet

Les travaux seront découpés en plusieurs phases d'aménagement :

Pour la réhabilitation de la tribune d'honneur :

- Travaux de démolition : **3ème trimestre 2021**
- Début des travaux de la tribune : **mai 2022**
- Fin des travaux : **31 décembre 2023**

Pour les opérations de réaménagement du stade :

- Obtention du Permis de construire : **août 2021**
- Début des travaux : **janvier 2022**
- Fin des travaux : **31 décembre 2023**

Les travaux seront finalisés au plus tard **fin décembre 2023**, pour une mise à disposition partielle du site aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 de **fin février à novembre 2024**, avec une mise à disposition exclusive du **12 juillet au 15 septembre 2024**.



## Financement

Le coût global du projet d'ensemble, intégrant la réhabilitation de la tribune historique, les nouveaux bâtiments et le réaménagement des terrains sportifs, est estimé à **94,2 M€**, dont 80 M€ financés par le Département des Hauts-de-Seine, et **14 M€** versée par la **SOLIDEO**, Société de Livraison des Ouvrages Olympiques, au Département des Hauts-de-Seine pour les travaux dits de la partie « Héritage » (dont plus de 5 M€ apportés par la Région Ile-de-France).

## DES BÂTIMENTS ET DES MATÉRIAUX EXEMPLAIRES AU NIVEAU ENVIRONNEMENTAL

Les enjeux principaux de l'opération de restructuration du Stade départemental Yves-du-Manoir sont bien sûr le respect des délais contraints liés à l'événement olympique, mais également les **ambitions d'excellence environnementale** particulièrement développées sur cette opération :

- Un bilan carbone maîtrisé analysé sur le cycle de vie des ouvrages et durant les travaux.
- Atteinte du niveau E3C1, selon le label « E+C- » (haute performance énergétique et bilan carbone réduit).
- 50% de la production d'électricité sera réalisée sur le site, et couverture à hauteur de 50% par des énergies renouvelables des besoins chauds/froids.
- 50% de construction bois minimum, avec un bois 100% labellisé.
- 90% de réemploi ou recyclage des déchets et des terres de chantier.
- 0 rejet d'eau pluviale dans les réseaux communaux.

Le projet lauréat apporte une réponse de qualité aux enjeux importants de cette opération d'envergure, avec des bâtiments fonctionnels, un traitement architectural soigné, une démarche de conception et un choix de matériaux à la hauteur des ambitions d'excellence environnementale du Département des Hauts-de-Seine. Les entreprises sont également soumises à l'objectif de 90% de réemploi et recyclage des matériaux utilisés pour la construction des tribunes.

## LE HOCKEY SUR GAZON, L'AMBITION D'UN TERRITOIRE

Cent ans après avoir été le **principal site des Jeux Olympiques d'été de 1924**, le Stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes, devient le site olympique de compétition et d'entraînement des Jeux Olympiques de Paris 2024 pour les épreuves de hockey sur gazon, et accueillera par la suite le siège de la Fédération Française de hockey sur gazon.

Le site intégrera le **Centre National d'Entraînement de la Fédération** avec deux terrains synthétiques de hockey (compétition et entraînement), une tribune pérenne de 1 000 places et des locaux pour accueillir le siège de la Fédération, la Ligue Ile-de-France et le Comité départemental de Hockey sur gazon, mais également, à terme, un club résident. En parallèle, quatre terrains de football et trois terrains de rugby, tous éclairés et en synthétique, ainsi qu'un nouvel anneau d'athlétisme prendront place au niveau de la plaine de jeux actuellement existante.

**Deux bâtiments neufs** seront construits avec un objectif d'excellence environnementale afin d'accueillir des vestiaires, des bureaux, des salles de réunion, des espaces réceptifs, des locaux administratifs, et une salle de musculation.

Sur le plan sportif, le Département des Hauts-de-Seine souhaite participer au **développement du hockey sur gazon** qui, bien qu'ancré sur le territoire altoisé depuis des années avec le Cercle Athlétique de Montrouge, le CAM, reste encore peu connu.



## LE STADE DÉPARTEMENTAL YVES-DU-MANOIR, UN LIEU CHARGÉ D'HISTOIRE



Champ de courses au 19<sup>e</sup> siècle, l'hippodrome est alors transformé en stade et y accueille des compétitions d'athlétisme, de rugby et de football dès 1907.

Pour les Jeux Olympiques de Paris, en 1924, le Comité d'organisation a la volonté de bâtir un stade olympique aux portes de la capitale, en lieu et place de l'ancien hippodrome de Colombes. Une enceinte de 45 000 places comprenant 20 000 assises. Pour la première fois, les athlètes sont également logés dans un village olympique, dans des cabanes en bois. Le 5 juillet 1924, la cérémonie d'ouverture se déroule devant environ 40 000 spectateurs.

Gaston-Doumergue, Président de la République, y proclame officiellement l'ouverture des Jeux, en présence des membres du Comité International Olympique, et de son Président, le célèbre baron Pierre-de-Coubertin. 3 089 athlètes, dont 135 femmes, représentant 44 nations, se sont mesurés autour des 17 sports retenus pour cette 8<sup>e</sup> olympiade de l'ère moderne.

Par la suite, celui qui portera officiellement le nom de Stade olympique Yves-du-Manoir à partir de 1928, deviendra un lieu incontournable de la scène sportive nationale et mondiale avec près de 250 rencontres internationales dans plusieurs disciplines. Parmi les plus mémorables, impossible d'oublier la finale de la Coupe du Monde de football et les Championnats d'Europe d'athlétisme en 1938, la première victoire du XV de France contre les All Blacks néo-zélandais en 1954, le quart de finale de coupe d'Europe le 5 mars 1969 entre l'Ajax et Benfica avec 63 638 spectateurs (record d'affluence) ou le Championnat du Monde de boxe Bouttier-Monzon en 1972 devant 40 000 spectateurs.

L'Histoire du sport s'est en partie écrite dans ce stade mythique qui a été le théâtre de 17 records du monde entre 1924 et 1980, de 42 finales de Coupe de France entre 1924 et 1971 et de 79 matchs de l'équipe de France de football. Plus récemment, le Stade départemental Yves-du-Manoir, racheté par le Département des Hauts-de-Seine au Racing Club de France en décembre 2002, était l'antre des joueurs du Racing 92, le club de rugby des Hauts-de-Seine, avant leur déménagement à Paris La Défense Arena.

## LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE LABELLISÉ SITE HÔTE ET « TERRE DE JEUX 2024 »

À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Département des Hauts-de-Seine participera à l'un des plus grands événements sportifs de la planète, en recevant, au Stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes, les épreuves de hockey sur gazon. En parallèle, la Paris La Défense Aréna a été désignée pour accueillir une partie des épreuves de natation olympique et paralympique, de water-polo et de plongeon, et d'autres équipements des Hauts-de-Seine ont été désignés comme sites d'entraînement pour les Jeux : le stade Louis-Boury de Gennevilliers pour le football et la piscine olympique de Colombes pour la natation synchronisée. Les épreuves de cyclisme sur route et de marathon traverseront également neuf communes du Département.

Jusqu'en 2024, le label « Terre de Jeux 2024 » propose à tous les territoires de France de participer aux temps forts des Jeux Olympiques et Paralympiques, et de développer leurs propres actions pour mettre encore plus de sport dans le quotidien de leurs habitants. La politique sportive menée par le Département des Hauts-de-Seine s'inscrit parfaitement dans les objectifs du label « Terre de Jeux 2024 » : partager les émotions du sport avec le plus grand nombre, mettre plus de sport dans le quotidien des habitants, animer et faire grandir la communauté de ceux qui sont passionnés par les Jeux.

Ainsi, le Département des Hauts-de-Seine, de par les actions sportives qu'il mène, vecteur de lien social et de citoyenneté, contribue aux stratégies de développement du territoire :

- > **mise en place des dispositifs en faveur du sport ouvert à tous**, notamment aux jeunes, qu'il s'agisse de collégiens, de jeunes en situation de handicap, ou de ceux qui ne partent pas en vacances,
- > **soutien du fonctionnement du mouvement sportif associatif** dans le cadre des contrats de développement avec les Communes, mais également en complémentarité avec des dispositifs départementaux en dehors de ces contrats (soutien aux comités sportifs départementaux, aux centres de formation agréés...),
- > **soutien de l'organisation de manifestations sportives** permettant de promouvoir certaines disciplines, de fédérer les acteurs sportifs, et d'animer les sites du territoire en offrant des spectacles sportifs de qualité,
- > **soutien de l'investissement des communes** dans la construction et la rénovation de leurs équipements sportifs,
- > **mise à disposition des infrastructures sportives de qualité**, propriétés du Département des Hauts-de-Seine, aux Alto-séquanais, permettant de répondre aux besoins des clubs et des associations, de faciliter la pratique des scolaires et des personnes en situation de handicap, et de mettre en place des opérations d'animation, notamment pour les jeunes,
- > **construction de nouveaux équipements sportifs** visant à compléter l'offre d'équipements sur le territoire des Hauts-de-Seine, à travers des infrastructures modernes, innovantes et performantes (siège de la Fédération Française de Hockey et son centre national d'entraînement, centres aquatiques départementaux de La Grenouillère à Antony et de l'Île de Monsieur à Sèvres...).
- > **soutien aux clubs de haut-niveau** qui évoluent en première ou deuxième division de leur discipline (ou équivalent), par l'intermédiaire de subventions directes calculées selon des critères clairs et transparents.

## VISUELS

